Angles d'Attac

association pour une **t**axation des **t**ransactions financières pour l'**a**ide aux **c**itoyens et citoyennes.

Bulletin d'information mensuel d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève – www.suisse.attac.org

Numéro 49 – février 2008

>>>SOMMAIRE>>>

>>>EDITO: pour le NON le 24 février>>>

En juillet dernier, le référendum contre le projet de loi sur «la réforme de l'imposition des entreprises II» a abouti. Le peuple suisse sera amené à se prononcer lors des votations populaires du 24 février prochain. La campagne menée par les partis bourgeois et les milieux économiques est entachée de mensonge. Il semble que la complexité du sujet facilite la tromperie. Le titre du projet lui-même, les explications du Conseil fédéral données dans la brochure de présentation du vote du 24 février et la campagne publicitaire relayée par les médias sont exempts d'honnêteté et nous autorisent à nous poser ici la question du «Comment berner le bon peuple ?». L'argument principal, invérifiable et fallacieux, fait un lien quasi mathématique entre diminution des impôts et croissance économique. Répété à satiété, il a contribué à faire passer des lois identiques à celle du 24 février dans les cantons de Zurich et de Bâle le 25 novembre dernier. Cette loi a pour principal objet une diminution d'impôts pour les actionnaires. Elle bénéficiera à 1% de nantis, tout en affectant le revenu des cantons à hauteur de 1 à 2 milliards par an. Dans ce numéro, les réponses à certains arguments avancés par la droite offre une grille de lecture critique du projet de loi. Il s'inscrit en continuité avec les baisses d'impôts accordées aux hauts revenus depuis une quinzaine d'années. Les votations du 24 février sont importantes et seul le NON mettra un frein à ce qui constitue un véritable pillage du bien public.

Le rassemblement des forces de gauche est primordial pour lutter pour un monde plus juste. Deux rencontres importantes ont eu lieu durant le mois de janvier. Dans ce numéro vous trouverez un retour sur l'Autre Davos, organisé par attac suisse avec le soutien d'un grand nombre d'associations, qui s'est tenu au Volkshaus de Zurich le 26 janvier. Un compte-rendu du séminaire des Attac d'Europe qui a eu lieu du 11 au 13 janvier à Paris vous est également proposé.

Nous vous souhaitons bonne lecture !



JAB 2500 BIENNE 4
Retours à attac, rue de l'Orphelinat 15, 2800 Delémont

>>>AGENDA>>>

>Vaud>

Jeudi 14 février, 19h30
Projection du film d'attac « Permis d'évader », de Vania Jaikin (37 min), Pôle Sud, Av. J-J Mercier 3, Lausanne.

Jeudi 19 février, 20h
Réunion du groupe Multinationales et mondialisation, Librairie Basta, Rue du Petit-Rocher 4, Lausanne.

Mardi 4 mars, 20h
Rencontre mensuelle, Pôle Sud, Av. J-J Mercier 3, Lausanne.

Mardi 8 avril, 20h
Rencontre mensuelle, Pôle Sud, Av. J-J Mercier 3, Lausanne.

>Neuchâtel>

Jeudi 21 février, 20h
Réunion du comité dans les locaux d'Unia, avenue de la Gare 5, 2e étage.

Mardi 11 mars, 20h
Séance d'information publique avec Jean Studer, Ministre cantonal des finances, Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, salle RN02.

Jeudi 10 avril, 20h
Réunion du comité*

Jeudi 15 mai, dès 18h
Réunion du comité et Assemblée Générale à 20h*

Jeudi 19 juin, 20h
Réunion du comité*
* Lieu à déterminer

>Fribourg>

Jeudi 7 février, 19h
Réunion du comité au Pivot, rue de l'Hôpital 29, 3e étage.

Lundi 18 février, 19h
Réunion du comité au Pivot, rue de l'Hôpital 29, 3e étage.

Mardi 19 février, 19h30
Débat sur la révision de l'imposition des entreprises II avec Anne-Kathrin Glatz (Déclaration de Berne) et Emanuel Waeber (CVP Freiburg Grossrat), Université Miséricorde. Kinderstube (rue de l'Hôpital 4), salle Laure Dupraz. Contact : maurizio.coppola@gmx.net

Voulez-vous vous engager dans la campagne contre la deuxième réforme de l'imposition des entreprises avec le comité cantonal de Fribourg ? Contactez maurizio.coppola@gmx.net !

>>> Arguments et contre-arguments >>>

Voici quelques réponses à des arguments avancés par la droite sur la réforme de l'imposition des entreprises.

La réforme accélèrera la croissance de la Suisse, encouragera les investissements, créera de l'emploi.
Aucun lien de causes à effets n'a pu être démontré jusqu'à présent entre « allègement fiscal des actionnaires » et « progression du bien-être économique ». En Europe et aux Etats-Unis, toutes les réformes similaires tendant à alléger fiscalement les actionnaires n'ont pas entraîné une augmentation des investissements. Bien au contraire...

Les pertes liées à la réforme seront à long terme compensées par la croissance économique.
La réforme pourrait coûter chaque année jusqu'à 2 milliards de francs à la Confédération et aux cantons, sans compter les millions de pertes pour l'AVS, puisque les entreprises préféreront alors verser des dividendes plutôt qu'un salaire aux collaborateurs détenant des actions de leur société.



Dans aucune grosse entreprise un actionnaire ne possède 10% d'actions. Cette réforme concerne donc surtout les PME.
Selon une étude ethos, sur les 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse, 42 d'entre elles possèdent au moins un actionnaire qui détient au minimum 33,3% de l'entreprise. On imagine alors qu'il n'est pas si rare de voir un actionnaire détenir 10% de la valeur des actions d'une grosse entreprise.
La réforme avantagera 8400 gros actionnaires, comme le banquier Ebner, l'importateur de voitures Walter Frey ou l'industriel Thomas Schmidheiny qui économiseront des millions de francs d'impôts.

La réforme renforce les PME et soulage les sociétés de personnes dans les phases de transition.
Le renforcement des petites et moyennes entreprises ne sera pas obtenu par une réforme fiscale, mais par la modification de leur forme juridique. Une entreprise avec trois employés et, Novartis ou l'UBS avec des dizaines de milliers d'employés et de milliards de gains, ont aujourd'hui la même forme juridique. Au lieu d'offrir aux PME des allégements fiscaux, et ainsi d'affaiblir le bon fonctionnement des services publics, il conviendrait plutôt d'adapter le droit des sociétés et le droit fiscal aux besoins des petites et moyennes entreprises.

La double imposition économique des propriétaires-gérants de PME sera atténuée de façon ciblée.
Les PME ne seront pas les premières à profiter de la réforme. Ce ne sont pas elles qui dégagent d'énormes bénéfices pour les redistribuer à leurs actionnaires. Les petits bénéfices réalisés par les PME sont très souvent réinvestis directement dans l'entreprise. Puisque la réforme porte sur les dividendes, seules les entreprises qui dégagent de gros bénéfices et qui les redistribuent à leurs actionnaires seront avantagées.

>>>

>>> Réforme de l'imposition des entreprises II ou comment berner le bon peuple >>>

Le document officiel concernant cette loi comprend 36 pages. A sa lecture, le citoyen moyen ne parviendra pas à se faire une idée par lui-même et on peut se demander si cela n'est pas intentionnel. Cela facilite toutes les manipulations et tous les conditionnements.

Deux aspects de ce document frappent le lecteur un peu au courant des réalités de l'économie et de la finance : il contient une contradiction majeure et une assertion invérifiable et fallacieuse.

Une contradiction majeure

La principale justification de cette loi est qu'elle devrait favoriser la croissance. Cet argument est répété à satiété.

Il faut savoir que le bénéfice réalisé par une société de capitaux peut être soit conservé dans l'entreprise pour y être réinvesti - c'est ce que l'on appelle l'autofinancement - soit distribué sous forme de dividendes. Dans ce dernier cas, les fonds produits par l'activité de l'entreprise en sortent.

Pour une entreprise, il est évident que le moyen le plus facile et le moins onéreux d'assurer sa croissance est l'autofinancement, ce que le document officiel confirme dans sa page 12 : « La méthode de financement fiscalement la moins onéreuse est l'autofinancement. » Donc, si l'on veut favoriser la croissance, il semble logique de vouloir favoriser l'autofinancement.

Eh bien la loi fait exactement l'inverse ! Elle vise à atténuer la double imposition, ce qui va avoir pour effet d'augmenter les distributions de dividendes (et donc de diminuer l'autofinancement). Page 21 : « La suppression de la double imposition économique renforce l'incitation à distribuer des dividendes, notamment pour les S.A. familiales. »

Vous ne comprenez pas ? C'est bien simple : il s'agit manifestement de favoriser les actionnaires et non la croissance. Cela correspond à la tendance lourde en économie depuis une vingtaine d'années : la rémunération des actionnaires augmente constamment au détriment des investissements et surtout des salaires. Les PME vont donc pouvoir rejoindre les grandes entreprises dans cette pratique. Mais attention ! Monsieur Merz parvient à le justifier. Il déclare dans Le Temps du 15 janvier : « Aujourd'hui, beaucoup d'argent dort dans les bilans des PME, car il faut payer des impôts quand on verse des dividendes. La réforme va libérer du capital d'autofinancement, cela favorisera les investissements et les emplois. »

Cette déclaration est une généralisation abusive (toutes les PME n'ont pas beaucoup d'argent qui dort !) et une ineptie (tous les gestionnaires savent qu'il existe de multiples manières d'utiliser l'argent qui dort dans une entreprise et nous y reviendrons ci-après).

Une assertion invérifiable et fallacieuse

Cette loi est donc censée promouvoir la croissance.

Le raisonnement est ici le suivant : les PME vont distribuer davantage de dividendes moins taxés, donc les détenteurs de capitaux auront davantage d'argent qu'ils réinvestiront essentiellement dans de jeunes entreprises, ce qui favorisera la croissance.

M. Merz aurait bien du mal à prouver son assertion. D'abord parce que le nombre de facteurs qui interviennent dans l'économie est tellement grand qu'il est impossible de dégager l'influence de l'un d'entre eux. Ensuite parce qu'il oublie qu'il existe des risques très importants que les capitaux sortis des PME ne profitent pas à l'économie suisse.

Il faut d'abord rappeler ici une règle de base : un chef d'entreprise n'investit pour développer une affaire que si les perspectives à moyen et long terme sont favorables. Aucune incitation fiscale ou autre ne parviendra à le convaincre d'investir si la rentabilité de son projet n'est pas assurée. Si les perspectives ne sont pas trop bonnes en Suisse ou si elles sont meilleures ailleurs, il peut :

- délocaliser totalement ou partiellement son entreprise
- investir dans une entreprise étrangère
- acheter une villa dans le canton de Zoug
- et surtout placer son argent sur les marchés financiers.

Compte tenu de la mondialisation et du développement ahurissant des marchés financiers, on peut être certain que l'atténuation de la double imposition ne se traduira pas par une augmentation des investissements en Suisse.

Une fois encore, on peut en conclure que les politiques sont aux ordres des possédants et que, sur des sujets aussi complexes, il est facile de berner le bon peuple.

>>>

L'allègement de la « double imposition » permettra de supprimer des inégalités.

Il est tout à fait normal d'imposer les bénéfices que réalise une entreprise et d'imposer également les dividendes, c'est-à-dire le revenu des actionnaires. Les travailleurs doivent déclarer le 100% de leur salaire, pourquoi ne parle-t-on pas aussi de « double imposition » dans ce cas-là ? Il n'y a aucune raison que les revenus du capital soient privilégiés par rapport à ceux du travail.
De plus, pourquoi seuls les plus gros actionnaires, ceux qui possèdent au moins 10% d'une entreprise, seraient-ils privilégiés au détriment de tous les autres ? Il n'y a aucune raison valable pour imposer différemment les actionnaires. De plus, on peut bien s'imaginer qu'à l'avenir tous les actionnaires seront privilégiés, ce qui accélérerait les inégalités entre détenteurs de capital et salariés. Preuve que les défenseurs de la réforme souhaitent adapter les lois selon leurs propres besoins...

La Suisse figure parmi les pays à forte fiscalité / l'imposition des dividendes est l'une des plus rigoureuses en Europe. La Suisse doit améliorer sa compétitivité.

La stratégie de rendre la Suisse encore plus compétitive sur le plan international est à terme une stratégie ruineuse pour tous. Nous prétéritons tout d'abord les autres pays en tentant de rendre la Suisse plus attractive et nous encourageons une sous-enchère fiscale. Cette course effrénée vers le taux le plus bas tend à vider les caisses de l'Etat. Ce sont les services publics qui sont les premiers à en souffrir et la charge fiscale se déplace toujours plus des couches sociales les plus aisées vers les couches sociales moyennes et basses.
N'oublions pas non plus que la Suisse a toutes les caractéristiques d'un paradis fiscal et que son système d'imposition est déjà l'un des plus avantageux du monde pour les grosses entreprises, pour les gros revenus et les grosses fortunes. La Suisse n'a donc pas besoin de cette réforme pour devenir plus compétitive.

Fiscalité: matériel à commander

Pour passer commande ou pour tout autre renseignement:
Téléphonez au 022 / 800 10 40,
Ecrivez à attac suisse, rue des Savoises, 1205 genève,
ou envoyez un e-mail a : steuerreferendum@attac.org

Film «Permis d'évader – Quelques règles du jeu de la fiscalité suisse»

37 minutes, réalisatrice : Vania Jaikin, production : ATTAC. Prix indicatif : CHF10.- Vous êtes-vous déjà demandé comment fonctionne le système fiscal suisse ? Qui en profite ? Qui est perdant ? Que représentent réellement les paradis fiscaux et quel rôle joue la Suisse dans les marchés financiers internationaux ? Ce film offre une vision à la fois ludique et riche d'enseignements d'une thématique - ô combien importante de nos jours ! La réalisatrice raconte la fiscalité au moyen d'animations amusantes dans une forme nouvelle et accessible à tous. Plusieurs interviews captivantes (comme celles de Sébastien Guex, Uni Lausanne ; Gerold Bührer, economiesuisse ; Fulvio Pelli, PRD ; Andreas Missbach, DB et des militants d'ATTAC) sont très enrichissantes, aussi bien pour le spécialiste que pour le novice en la matière.

Brochure «Mythes et légendes de la fiscalité»

Ou la petite revue de l'(in)justice fiscale,
36 pages, ATTAC Suisse. Prix indicatif : CHF5.-

Livre «Finances publiques : lutte des caisses, lutte des classes ?»,

Edition Antipodes. Prix : CHF15.-
Comment a-t-on réussi à faire croire à la population suisse que les collectivités publiques n'avaient plus d'argent ? Il est surprenant que dans un pays aussi riche que la Suisse, l'opinion publique se soit ralliée à la prétendue nécessité de «faire des économies» en raison du mauvais état des finances publiques. En réalité, il est cynique d'invoquer les «caisses vides» de l'État pour justifier des coupes dans les dépenses publiques, car cette manière de présenter les choses occulte les baisses d'impôts largement accordées depuis une vingtaine d'années aux détenteurs de hauts revenus et de capitaux. Tant en Suisse que sur le plan international, la «crise financière de l'État est l'expression d'une redistribution des richesses qui favorise les nantis en pénalisant les pauvres. Lutter contre les inégalités croissantes en matière de fiscalité, c'est donc redonner à la population les moyens de prendre son avenir en main. Ce livre décrit les mécanismes de la concurrence fiscale à l'échelle internationale et entre les cantons suisses, le rôle du paradis fiscal helvétique et de son secret bancaire. Il examine les impacts de la politique financière actuelle sur le financement des prestations sociales de l'État et des services publics. L'ouvrage présente en outre des pistes de réflexion pour une fiscalité équitable.

Vous avez également la possibilité de consulter et de télécharger notre matériel de campagne (tracts, dépliants, autocollants,...) sur internet à
http://local.attac.org/bienne/fiscalite/

>>> Attac, l'altermondialis

Du 11 au 13 janvier 2008, les Attac d'Europe se sont retrouvées à Paris dans le cadre d'un séminaire visant à coordonner leurs prochaines activités communes et à avancer dans la discussion sur l'état du mouvement altermondialiste. Les campagnes les plus importantes seront ainsi la construction d'une Europe sociale, démocratique et globalement juste, ainsi que l'Université d'été européenne à Saarbrücken en août 2008.

Suède, Espagne, Norvège, Allemagne, Italie, Autriche, Grèce, Finlande, Portugal, Wallonie, France, Suisse et Maroc. Voilà les treize pays présents au séminaire des Attac d'Europe qui a eu lieu du 11 au 13 janvier à Paris. Un grand succès, vu la baisse de militants dans toutes les formations d'Attac. Cela n'a pas empêché ces dernières d'être très actives dans des campagnes nationales. La privatisation des services publics, la migration et la fiscalité ont constitué les champs de lutte les plus importants. Mais regardons les prochaines campagnes communes des Attac d'Europe.

Une autre Europe est possible

Le rejet du Traité constitutionnel européen (TCE) en France et aux Pays-Bas par référendum en 2005 a été un grand succès pour Attac et pour tout le mouvement qui lutte pour une autre Europe. Malheureusement, ces deux votes n'ont pas été entendus par la Commission Européenne. En 2007, le traité européen de Lisbonne a remplacé la vieille constitution [1]. Contrairement à ce que les médias essaient de nous faire croire, ce traité n'est ni un mini traité, ni un traité simplifié. Il reprend pour l'essentiel le contenu du TCE. Attac s'est donnée pour tâche de lutter à trois niveaux contre une Europe injuste : 1. Par la reconnaissance des référendums de 2005 en France et aux Pays-Bas et le développement des dix principes populaires pour une constitution et une Europe juste [2] ; 2. Par la lutte contre les attaques de plus en plus féroces visant les droit des travailleurs, renforcées par des directives antisociales comme celle du détachement des travailleurs, vue comme prolongation de la directive Bolkenstein sur les libertés d'établissement des prestataires de service et de la libre-circulation des services dans le marché intérieur ; 3. Par la lutte contre la privatisation des biens publics. Le contre-pouvoir politique demande une large mobilisaton sociale et politique dans l'Europe entière. C'est dans ce sens que les Attac d'Europe continueront leur travail commun.

Les dix ans d'Attac et l'European Summer University (ESU) à Saarbrücken du 1er au 6 août 2008

Un des plus grands défis pour les Attac d'Europe tombe au même moment que leur dixième anniversaire. En 1998, Attac a été créée en France autour d'Ignacio Ramonet du Monde Diplomatique, demandant l'introduction d'une imposition des transactions financières spéculatives, ladite Tax Tobin. Après dix ans d'Attac, une telle taxe n'a pas été introduite. Cela ne veut pas dire qu'Attac n'a pas eu de succès et il est important de retenir deux choses de ces années. Premièrement, la fondation d'Attac se base sur une idée constructive, et non pas seulement par opposition à quelque chose. Deuxièmement, après dix ans d'Attac, une véritable discussion autour de la libéralisation des marchés financiers est devenue une réalité et le mouvement s'est étendu globalement dans une cinquantaine de pays, le nombre de membres et sympathisant-e-s ayant constamment grandi. Aujourd'hui, on recense 19'000 membres en Allemagne, 14'000 en France et entre 600 et 3000 dans les autres pays d'Europe. Ces deux faits illustrent le

contre-pouvoir politique de notre mouvement et la capacité de mobilisation sociale et politique. Bref, Attac peut s'intégrer dans le débat politique et jouer un rôle important dans l'éducation populaire à différents niveaux : local, national et international.

Ainsi, pour fêter ce moment crucial de la brève histoire d'Attac, une Université d'été européenne est en train de s'organiser. En août 2008, les Attac d'Europe essayeront de réunir au minimum 1'000 personnes à Saarbrücken (Allemagne), où les thèmes de l'écologie, de l'Europe démocratique et sociale et de l'identité du mouvement altermondialiste pourront être débattus pendant cinq jours dans plus de cent workshop [3]. Cela offre la possibilité d'apprendre l'un de l'autre au niveau européen et de développer des stratégies communes pour un autre monde. L'Université d'été européenne est un pas important vers la capacité de manœuvre globale des mouvements sociaux.

Un autre événement important de cette année sera le Forum Social Européen à Malmö, en Suède. Là, c'est surtout le groupe national suédois qui est en train de faire le lien avec d'autres mouvements et organisations dans le but d'établir un forum du niveau des précédents [4] .

Les prisonniers du Maroc

La présence de Lucile d'Attac Maroc représente sûrement la surprise la plus importante du séminaire. Son intervention sur la situation au Maroc nous a montré d'autres difficultés du militantisme : ce sont des droits fondamentaux comme celui de la libre association qui sont mis en question en dehors de l'Europe. Ainsi, le premier mai 2007, des militants de différentes associations, dont d'Attac, ont été emprisonnés au Maroc. De lourdes peines ont été prononcées contre ces manifestants accusés d'avoir porté « atteinte aux valeurs sacrées » et d'avoir organisé un « rassemblement non autorisé sur la voie publique », alors qu'ils n'ont fait que porter, pacifiquement, sur la place publique, leurs revendications sociales. Suite à ces faits, un Comité International pour la Libération des Détenus du premier mai au Maroc s'est constitué. Et lors du séminaire à Paris, une lettre, qui sera envoyée aux différentes ambassades marocaines d'Europe, a été rédigée et signée par les différentes Attac présentes. Cette lettre est un signe supplémentaire de solidarité pour nos camarades [5] !

Grand contenu politique

Le séminaire des Attac d'Europe a connu trois autres événements. Premièrement, la venue de José Bové, de la Confédération paysanne, qui vient de gagner une lutte importante dans le domaine des OGM (Organisme Génétiquement Modifié). A la suite de sa grève de la faim qui a duré plus d'une semaine, le parlement français a prononcé la Clause de Sauvegarde sur les OGM au minimum jusqu'à la fin 2008. Ce temps doit maintenant être utilisé pour faire pression sur les autres membres de l'UE, pour que la Commission Européenne se prononce négativement quant à l'introduction d'OGM en Europe [6] . Deuxièmement, le débat public avec Susan George. Son analyse très détaillée sur l'état de la société et sur les défis pour un mouvement comme Attac amène à l'objectif suivant : lutter contre les inégalités sociales qui deviennent toujours plus importantes et faire pression sur les marchés financiers qui sont la source primaire des ces inégalités. Il est impératif qu'Attac s'approprie ces luttes afin de créer un autre monde. Troisièmement, le débat final avec Gustav Massiah, membre d'Attac France et du Conseil International du Forum Social Mondial. Ce dernier identifie trois caractéristiques du FSM : 1. « un autre monde est possible » comme leitmotiv ainsi que le refus de la fin de l'histoire et du « clash of civilizations » ; 2. la lutte pour les droits civiques pour tout le monde ; 3. le FSM comme convergence des différents mouvements.

Le séminaire des Attac d'Europe à Paris a sans aucun doute marqué une nouvelle étape dans la construction d'un autre monde !

Notes :
[1] Attac France appelle à une large mobilisation le 4 février à Versailles où se tiendra le congrès de modification de la constitution française permettant la ratification définitive du Traité européen de Lisbonne. Cf. http://www.france.attac.org/spip.php?rubrique1040
[2] Cf. http://www.suisse.attac.org/-Europe-
[3] Cf. http://www.european-summer-university.eu/
[4] Cf. http://www.fse-esf.org/ et http://www.esf2008.org/en/
[5] Cf. http://www.suisse.attac.org/Le-Maroc-un-pays-en-mouvement
[6] Cf. http://www.confederationpaysanne.fr/ogm_clause_sauvegard_etape_important_victoire_23.php&actualite_id=1209

Pour un référendum

Attac France, ainsi que d'autres organisations ont lancé un appel à manifester le 4 février à Versailles pour exiger que le mini-traité constitutionnel soit soumis à référendum. Voici des extraits de cet appel. Le texte complet est disponible sur www.france.attac.org/spip.php?article8114

Le traité de Lisbonne, en avez-vous entendu parler ?
Le Conseil européen de Lisbonne des 18 et 19 octobre 2007 a adopté un nouveau traité européen. Élaboré en catimini, ce traité nous a été présenté par Nicolas Sarkozy comme « un traité simplifié, limité aux questions institutionnelles ».
Loin d'être simplifié, ce traité comporte plusieurs centaines de pages avec 359 modifications des traités existants, treize protocoles et quelques dizaines de projets de déclarations ayant la même valeur juridique que les traités. Loin de le limiter aux questions institutionnelles, ses rédacteurs en ont fait une copie illisible du Traité constitutionnel européen (TCE) qui a été rejeté par les Français et les Néerlandais en 2005.
Pourtant, le président de la République veut le faire adopter par voie parlementaire, sans consulter les citoyens. Il réunit les parlementaires français en Congrès à Versailles le 4 février 2008 pour modifier la Constitution française et permettre la ratification du nouveau traité par le Sénat et l'Assemblée nationale. Bien que des dizaines de parlementaires aient annoncé leur intention de rejeter ce vote, cette modification risque d'être validée, alors que l'opposition de seulement 2/5ème des parlementaires pourrait la bloquer et imposer au président un référendum.

En 2005, le peuple se serait mal prononcé ! En 2008, doit-il se taire ?
A dix jours du Congrès, aucun débat public sur les enjeux de ce traité n'a été lancé par les pouvoirs publics. Les grands médias, lorsqu'ils évoquent le sujet, se contentent de brefs gargarismes sur la relance de l'Europe grâce à un «mini-traité».
Les débats rendus possibles par une large mobilisation citoyenne en 2005 sont bien loin aujourd'hui. L'idée selon laquelle on pourrait refuser l'orientation libérale de la construction actuelle de l'Union européenne, ou être pour une Europe sociale, est totalement ignorée. Nos dirigeants l'ont compris, on ne peut faire confiance au peuple pour construire l'Europe qu'ils nous proposent ! Ils ont donc tout simplement décidé de nous bâillonner....

IMPRESSUM

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page : Deltagraph Bienne
Tirage 1'600 exemplaires

ABONNEMENT (pour non-membres)

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Isabelle Lucas, Carol Bonvin, Julien Steiner, Jane Seligmann, Michel Pellaton, Maurizio Coppola, Joelle Amara, Ounsi El Daïf, Olivier Dumont, Gérald Mermet

TRADUCTIONS

Attac a toujours besoin de traductrices et traducteurs, si vous pensez pouvoir aider, n'hésitez pas à vous inscrire sur coorditrad.attac.org ou en envoyant un mail à coorditrad.ch@attac.org , ou par courrier postal auprès d'attac suisse

PROCHAINE PARUTION DÉBUT MARS

COURRIER DES LECTEURS ET LECTRICES

Réagissez, participez,
n'hésitez pas à nous envoyer vos réactions à :
Courrier de l'Angles d'ATTAC, cp 5105, 1002 Lausanne
ou par mail: angles-ch@attac.org

INTERNET

On peut consulter les articles ou télécharger ce numéro en ligne sur www.suisse.attac.org , rubrique Angles d'ATTAC, colonne de droite.

ADRESSES

Vaud: Case 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org
Genève: rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org
Neuchâtel: CP 21, 2035 Corcelles, neuchatel@attac.org
Bern: Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org
Zürich: Postfach 7457, 8023 Zürich, zurich@attac.org
Jura: Case postale 37, 2740 Moutier, jura@attac.org
Basel: Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org
Ticino: c/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra
Fribourg: Case 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org
Bienne: Case 4314, 2500 Bienne 4, bienne@attac.org
Valais: Case Postale 2140, 1950 Sion 2, valais@attac.org

>>> Initiative populaire «Po

Chaque jour, des femmes et des enfants quittent leur domicile, poussés par la peur. Ils se sentent menacés, en particulier par les armes à feu qui sont à portée de main dans leur appartement. Au nom de toutes ces femmes qui s'enfuient de chez elles pour trouver ailleurs la sécurité et la protection que leur foyer ne leur offre plus, nous vous incitons à donner votre soutien à l'initiative populaire fédérale «Pour la protection face à la violence des armes».

En contact quotidiennement avec des femmes violentées et des enfants menacés, les collaboratrices des Centres d'accueil entendent régulièrement ce genre d'histoires, confiées à voix basse : celle-ci a été forcée d'accomplir certains travaux ménagers sous la menace d'une arme, cette autre voit son mari s'enfermer pour manipuler son arme, une autre encore a été violée, un canon de revolver braqué sur la tempe.

En-dehors de ces cas extrêmes, la menace est souvent bien plus subtile : le père rappelle constamment à toute sa famille l'existence de son arme à la cave, au grenier ou sous le lit. Une arme à la maison peut devenir un instrument de contrôle et de domination sur des être proches soi-disant «aimés».

Actuellement, environ 2,3 millions d'armes à feu modernes se cachent dans nos maisons. Des armes entreposées sous les lits et dans les armoires. Des armes auxquelles les femmes, les mères, ne peuvent ni ne veulent s'habituer, des armes qui les menacent depuis des décennies. Dans les médias, les hommes aiment bien se faire photographier leurs armes à la main, avec la légende «Je suis prêt à m'en servir». Il n'est d'ailleurs pas rare qu'ils mettent leurs menaces à exécution : en Suisse, un homme sur cent se donne la mort par balle. Et parfois, il tue sa femme et ses enfants avant.

Pour les Maison d'accueil de Solidarité Femmes, c'est l'évidence même : il faut modifier la loi si l'on veut limiter la violence faite aux femmes. La règlementation actuelle en matière de détention d'armes est laxiste et l'extrême facilité d'accès aux armes est un énorme facteur de risque. Comme l'a dit notre présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey, le vieux mythe de l'arme militaire dans chaque foyer, synonyme de sécurité, a vécu ; c'est devenu au contraire une menace pour la sécurité sociale.

Le Parlement a repoussé toutes les motions pour le renforcement de la législation sur les armes d'ordonnance et privées. C'est la raison pour laquelle une large coalition a lancé une initiative populaire dont le but est de limiter la facilité d'accès aux armes dans le pays, pour endiguer la violence, les suicides et les meurtres. Chaque jour, une personne est tuée par une arme d'ordonnance. L'initiative vise à bannir ces armes du domicile des soldats et à réglementer l'acquisition, le port et l'usage des armes à feu (soumis à une justification du besoin et de l'aptitude). Elle demande en outre à la Confédération de tenir un registre national des armes. Plus de 60 partis et organisations soutiennent cette initiative.

Les répercussions de la violence faite aux femmes ne se limitent pas aux victimes elles-mêmes mais se font sentir dans toute la société, hommes, femmes et enfants.

Aidez-nous à réunir dans les délais les signatures nécessaires pour faire aboutir cette initiative.

C'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir de la documentation ; il vous suffit d'envoyer un courriel à dao@frauenhaus-schweiz.ch

Merci de votre soutien !

Gabriela Chu DAO Féd. des maisons d'accueil Solidarité femmes

Information et formulaire de signatures : DAO Fédération des maisons d'accueil Solidarité femmes Case Postal 2543, 5001 Aarau dao@frauenhaus-schweiz.ch www.solidarite-femmes.ch

Initiative populaire fédérale

« Pour la protection face à la violence des armes »

Publiée dans la Feuille fédérale le 4 septembre 2007; expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 4 mars 2009.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que la constitution fédérale du 18 avril 1999 soit modifiée comme il suit:

Art. 107 Titre et al. 1

Titre
Matériel de guerre

[1] Abrogé

Art. 118a (nouveau)
Protection contre la violence due aux armes

[1] La Confédération édicte des prescriptions contre l'usage abusif d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions. A cet effet, elle règle l'acquisition, la possession, le port, l'usage et la remise d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions.

[2] Quiconque entend acquérir, posséder, porter, utiliser ou remettre une arme à feu ou des munitions doit justifier d'un besoin et disposer des capacités nécessaires. La loi règle les exigences et les détails, en particulier pour :
a. les professions dont l'exercice impose de disposer d'une arme;
b. le commerce d'armes à titre professionnel;
c. le tir sportif;
d. la chasse;
e. les collections d'armes.

[3] Nul ne peut acquérir ni posséder à des fins privées une arme particulièrement dangereuse telle qu'une arme à feu automatique ou un fusil à pompe.

[4] La législation militaire règle l'utilisation d'armes par les militaires. En dehors des périodes de service militaire, l'arme à feu des militaires est conservée dans des locaux sécurisés de l'armée. Aucune arme à feu n'est remise aux militaires qui quittent l'armée. La loi règle les exceptions, notamment pour les tireurs sportifs titulaires d'une licence.

[5] La Confédération tient un registre des armes à feu.

[6] Elle appuie les cantons dans l'organisation de collectes d'armes à feu.

[7] Elle œuvre au niveau international afin de limiter la disponibilité des armes légères et de petit calibre.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la **signer de leur main**. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

D	Canton	No postal	Commune politique

No	Nom/Prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Evi Allemann**, Kasernenstrasse 45, 3013 Berne; **Patrick Angele**, Stettbachstrasse 44, 8600 Dübendorf; **Boris Banga**, Haldenstrasse 12D, 2540 Granges; **Felix Birchler**, Merkurstrasse 36, 8640 Rapperswil-Jona; **Pascale Bruderer**, Rainstrasse 40, 5415 Nussbaumen; **Cécile Bühlmann**, Guggistrasse 17, 6005 Lucerne; **Verena Bürgi-Burri**, Giessenmattstrasse 4, 6383 Dallenwil; **Marina Carobbio Guscetti**, via Tamporiva, 6533 Lumino; **Gabriela Chu**, Sous Moron, 2748 Souboz; **Anita Fetz**, Oberer Rheinweg 57, 4058 Bâle; **Chantal Galladé**, Habsburgstrasse 33, 8400 Winterthour; **Jenny Heeb,** Greifenseestrasse 30, 8050 Zurich; **Florian Irminger,** Av. de la Gare des Eaux-Vives 14, 1207 Genève; **Josef Lang**, Dorfstrasse 13, 6300 Zoug; **Jean-Pierre Monti**, Dorflistrasse 2, 6055 Alpnach Dorf; **Reto Moosmann**, Stauwehrrain 4, 3004 Berne; **Eric Peytremann**, rue Ernest-Bloch 54, 1207 Genève; **Nina Regli**, Beulweg 22, 8853 Lachen; **Stéphane Rossini**, chemin de Sornard, 1997 Haute-Nendaz; **Rahel Ruch**, Nordring 14, 3013 Berne; **Géraldine Savary**, avenue de France 21, 1004 Lausanne; **Pascale Schütz**, Egghölzlistrasse 67, 3006 Berne; **Heiner Studer**, Austrasse 17, 5430 Wettingen; **Aline Trede**, Sonneggweg 17, 3008 Berne; **Tanja Vollenweider**, Bergstrasse 15, 8108 Dällikon; **Jörg Weisshaupt**, Höhestrasse 80, 8702 Zollikon; **Rosmarie Zapfl**, Kriesbachstrasse 85, 8600 Dübendorf.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: Initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes», Case postale 7876, 3001 Berne, protection-armes@gmx.ch, www.protection-armes.ch.

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée **le plus vite possible** au comité d'initiative:
Initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes», Case postale 4033, 2500 Bienne 4;
il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

DAO
www.frauenhaus.schweiz.ch

A REMPLIR PAR LA COMMUNE

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu ____________________ Date ____________________

Signature manuscrite ____________________ Fonction officielle ____________________

Sceau

>>> On est tou-te-s dans le même bateau >>>

Alors que le pilotage automatique du vaisseau néolibéral Davos est en panne - crise des crédits et guerres sans fin à l'appui - L'Autre Davos a navigué samedi 26 janvier au Volkshaus de Zurich. A la barre, quelque 280 participant-e-s ont mis le cap vers des horizons démocratiques faits de justice économique et sociale.

Attac suisse en était l'organisatrice principale et a bénéficié du soutien de nombreuses organisations[1]. L'après-midi, les ateliers et stands du forum social, cette année décentralisé, ont été animés par divers groupes de travail. La plupart des activités étaient en allemand et le comité d'organisation présente ici ses excuses aux francophones, et remédiera à cette situation l'année prochaine.

Comme chaque année depuis les débuts de l'Autre Davos en 2001, une conférence et une table ronde contre le WEF se sont tenues en soirée. Cette année, Christian Felber (écrivain et co-fondateur d'Attac Autriche), Rita Schiavi (membre de la direction d'Unia), Susan George (écrivain, co-fondatrice d'Attac France et présidente du conseil d'administration du Transnational Institute), et Jean Ziegler (écrivain et rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation) se sont succédés. Ensemble, ils nous ont invité-e-s à agir vigoureusement afin que les aspects sociaux et économiques du monde globalisé soient soumis à des processus démocratiques. Ceci est légitime car la régulation ou la non régulation de la mondialisation a des conséquences sur la vie de tou-te-s.

Jean Ziegler a lancé un appel aux citoyens et résidents de Suisse afin qu'ils fassent campagne pour exiger la régulation et un contrôle public des banques suisses. Les crises successives témoignent en effet de l'incapacité du secteur privé à gérer l'argent public. Il a également parlé de la faim dans le contexte de la globalisation néolibérale. La faim est un autre domaine où l'échec du système économique global est douleureusement évident.



Susan George a souligné la nécessité de mettre en place une taxation internationale. Cette demande est légitime dans le contexte de mondialisation où taxations locales et nationales ne sont de loin plus, à elles seules, adéquates. Elle demande aux médias qu'ils cessent d'ignorer de telles alternatives légitimes proposées par le mouvement altermondialiste. C'est absurde que les médias continuent à faire comme si les modèles de Davos, Doha, Heiligendamm (appelez-les comme vous voulez) étaient viables, alors qu'ils échouent si misérablement. Elle a donné beaucoup d'exemples de ces échecs.

Christian Felber a démontré que la démocratie fait sérieusement défaut sur un plan international, alors que la prise de décisions à ce niveau affecte le monde entier. Il a proposé une série de mesures, dont la revendication primordiale de soumettre les sociétés privées aux mêmes obligations morales que les individus. Quand une personne enfreint la loi, il/elle en subit les conséquences. Ce n'est pas le cas des sociétés qui sont libres, si c'est mieux pour leurs profits, d'enfreindre la loi et de payer les amendes . Ceci est inacceptable et la société civile doit analyser, dévoiler et empêcher de telles pratiques qui sont dommageables aux droits humains et à l'environnement.

Rita Schiavi s'est penchée sur la lutte d'Unia pour sauvegarder la convention collective de travail dans le secteur de la construction. Le conflit a connu un nouveau rebond ces derniers jours et Rita nous invite toutes et tous à soutenir la lutte des travailleurs de la construction pour garantir des conditions de travail justes et équitables. En Suisse les grèves ne sont pas la coutume, mais cela n'empêchera pas un mouvement de se déclencher dans le secteur de la construction.

Attac Suisse est satisfaite du succès de L'Autre Davos 2008. Même si on espère toujours avoir plus de monde, le public était plus nombreux que lors des dernières éditions, mais pour l'augmenter davantage il faudrait envisager une publicité professionnelle et plus variée. La publicité à travers les réseaux du mouvement social a bien fonctionné et les échos de ce côté-là sont très très favorables. La remarque de Jean Ziegler au lendemain de L'Autre Davos résume bien l'ambiance et est touchante. Après avoir exprimé une légère déception quant à l'importance du public, il a dit : «Finalement, je suis venu pour l'amitié.» Merci aux organisatrices et organisateurs et surtout aux participant-e-s !

1. Unia, medico international suisse, CETIM, Déclaration de Berne, SSP-vpod, Fédération de la gauche anticapitaliste, Mouvement pour le socialisme, Frauenrat für Aussenpolitik, Association Suisse-Cuba, Jeunes vert-e-s, Oeuvre suisse d'entreaide ouvière OSEO, Groupe pour une Suisse sans Armée GSsA, Mouvement théologique de solidarité et de libération, Le Courrier et Die WochenZeitung WoZ.

